

Bulletin d'inscription

Vide-greniers d'Eventard – Dimanche 21 septembre 2025

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Mail :

Tel :

Emplacement(s) souhaité(s) :

➤ 5m x 3m avec voiture : 10€ x =€

Règlement par chèque à l'ordre de l'APE George Sand. Les chèques seront encaissés après la manifestation et doivent être joints à la demande d'inscription.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter l'APE par mail : george.sand.ape@gmail.com ou par sms au 07 67 43 37 90.

Attestation sur l'honneur :

Je, soussigné(e), (nom et prénom),

Certifie avoir pris connaissance du règlement et déclare sur l'honneur :

- ✓ De ne pas être un commerçant
- ✓ De ne vendre que des objets personnels et usagés
- ✓ De sa non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Fait à :

Le :

Signature :

Règlement du vide-greniers

Article 1 : Le vide-greniers est organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'école George Sand à Ecoflant.

Il aura lieu le **dimanche 21 septembre 2025 de 8h à 17h** sur le stade de foot rue Simone Signoret (à proximité de la grange d'Eventard – 49000 Ecoflant). Un stand buvette géré par les membres de l'APE, sera à votre disposition tout au long de la journée ainsi qu'un food truck indépendant.

Article 2 : Un emplacement mesure 5m de large X 3 m de profondeur et seront distribués, les uns après les autres ; par ordre d'arrivée. L'installation des exposants se fait de 6h à 8h00. Passé ce délai, aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide-greniers.

Article 3 : La manifestation est réservée aux particuliers. Les professionnels et commerçants ne sont pas autorisés à exposer. La vente d'articles neufs, de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux vivants, d'armes et de CD, jeux gravés est strictement interdite.

Article 4 : Pour que votre **demande soit prise en compte**, veuillez **adresser les documents ci-dessous** : à l'adresse suivante : APE George Sand - 54 rue du colonel Léon Faye - 49000 Ecoflant.

- ✓ Le bulletin d'inscription et l'attestation sur l'honneur complété et signé.
- ✓ La photocopie RECTO VERSO d'une pièce d'identité valide et/ou du permis de conduire.
- ✓ Le chèque au montant de votre choix d'emplacement, libellé à l'ordre de : APE George Sand.

Ces informations seront inscrites dans un registre, tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé en préfecture.

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Article 5 : Les exposants doivent assurer une présence continue sur leur stand durant la durée de la manifestation ; les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'APE ne peut être tenue responsable des litiges tels que vols, casses ou autres détériorations, y compris accident corporel.

Article 6 : Les enfants exposants doivent être en présence en permanence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 : Chaque exposant doit tenir son emplacement propre pendant toute la durée du vide-greniers et le restituer en fin de journée nettoyé et libre de tout objet.

Article 8 : Si le vide greniers doit être annulé pour cause d'intempéries, cela ne donne pas lieu à remboursement. En revanche, si les conditions sanitaires du jour ne permettent pas de maintenir le vide-greniers, chaque exposant sera remboursé.

Article 9 : La présence à ce vide-greniers implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.